

ENTRE NOUS



La LETTRE du Maire

Actualité trimestrielle

N° 69 - JUILLET 2019

Madame, Monsieur, Chers Concitoyens,

Comme promis lors de la lettre du Maire de mai dernier, cette nouvelle lettre de début de période estivale est pour une large part consacrée aux 3 piliers du développement durable tels qu'ils sont définis et à leur déclinaison dans notre commune. Mieux vaut expliquer les choses avec des exemples à l'appui qui, faute d'être entièrement exhaustifs car il aurait fallu 10 pages de plus, montrent notre degré d'engagement dans les thématiques se rapportant aux fameux piliers. Les actions multiples de la Métropole ne sont pas non plus toutes rapportées loin s'en faut et nous pouvons dire que notre travail est tout-à-fait honnête dans l'une comme dans l'autre structure et que le développement durable et l'écologie urbaine ne sont certainement pas l'apanage des soit disant écologistes de partis car l'environnement, sa protection, sa défense, son respect, est l'affaire de chacun dans son comportement au quotidien. C'est grâce à la prise de conscience et à l'évolution positive de nos comportements que les générations à venir se porteront mieux.

A l'heure où j'écris cet éditorial, il fait très chaud car nous sommes en période de canicule. L'évènement est prévu pour durer quelques jours seulement et sans doute sera-t-il terminé au moment où vous lirez ces lignes, du moins je l'espère. La chaleur, surtout lorsqu'elle est forte, peut être dangereuse pour les personnes âgées ou les plus jeunes dont les nourrissons car chez eux, la sensation de soif n'est pas toujours présente. Le plan canicule a bien entendu été mis en œuvre mais là encore, chacun doit penser à se protéger lui-même. Il faut penser à s'hydrater en évitant surtout les boissons alcoolisées. L'eau du robinet est très bonne et de bonne qualité. Les douches sont également bénéfiques au corps mais surtout pas de baignades dans les canaux ou la Meurthe car c'est interdit et l'eau n'y étant pas de qualité satisfaisante, il y aurait en plus des risques sanitaires. Si vous voulez rafraîchir vos pièces à vivre, vous pouvez utiliser des ventilateurs mais ils ne seront vraiment efficaces que si vous disposez devant des bols avec des glaçons ou des linges humides et des glaçons dessus.

Je ne sais pas comment sera la période estivale mais ces quelques mesures vous aideront lors des prochaines chaleurs sans qu'elles soient nécessairement caniculaires. Ne faites pas d'efforts sportifs inconsidérés non plus car qui dit chaleur dit généralement risque de pollution à l'ozone notamment. Je vous rappelle également que le soleil est bon à condition de ne pas en abuser par des expositions longues et sans protections. Il n'y a que des mesures de bon sens à observer si vous voulez passer un été que je vous souhaite le plus agréable possible. J'espère que nos jeunes Laneuvevillois et Phlinois qui passaient ou doivent encore passer des examens scolaires de tous niveaux seront en réussite et qu'ils sauront trouver les meilleures filières leur permettant ensuite de bâtir un avenir solide et heureux.

Au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, je vous souhaite le meilleur avec le plaisir de vous retrouver en forme à la rentrée, période de renouveau dans beaucoup de domaines.

Belles vacances à ceux qui auront le bonheur de pouvoir partir sous d'autres cieux mais si possible français car notre pays est le plus beau du monde évidemment et pour ceux qui pour une raison ou une autre n'ont pas ce privilège d'aller voir ailleurs, il y a de belles découvertes à faire localement ou en tout cas pas trop loin de Laneuveville et pour les enfants un centre aéré de qualité à la MJC.

Votre Maire

Serge BOULY

LANEUVEVILLE - DEVANT - NANCY

EDITORIAL

LANEUVEVILLE AUTREMENT

Nous avons célébré en ce début du mois de juin le 75ème anniversaire du débarquement en Normandie, qui a permis de mettre fin à la barbarie et la dictature et de reconquérir nos libertés. C'est grâce à cette lutte pour une liberté de paroles, d'actes et de conscience que nous pouvons profiter pleinement depuis le 21 juin 1982, date de la création de la première Fête de la Musique, de cette grande manifestation populaire qui fait descendre dans la rue de plus en plus de monde, qui s'exporte hors de nos frontières et qui permet à tous les musiciens de s'exprimer et de se faire connaître.

En 1982 déjà, des milliers d'initiatives dans toute la France avaient rassemblé des musiciens qui s'installaient partout dans les rues, où des milliers de personnes déambulaient jusque tard dans la nuit.

La Fête de la Musique commence à s'exporter en 1985, à l'occasion de l'Année européenne de la Musique et se développe dorénavant dans le cadre d'une charte, " La Fête Européenne de la Musique ", signée à Budapest en 1997, et ouverte à tous les nouveaux partenaires souhaitant s'y associer.

En moins de dix ans, la Fête de la Musique est reprise dans quatre-vingt-cinq pays, sur les cinq continents. En 2017, plus de 120 pays dans le monde participaient à la Fête de la Musique.

Sous le slogan homophone à son nom, " Faites de la musique ! ", la Fête de la Musique encourage les musiciens amateurs à se produire bénévolement dans les rues et espaces publics. Grâce à l'organisation de nombreux concerts gratuits, d'amateurs mais aussi de professionnels, elle permet à un public large d'accéder à des musiques de toutes sortes et origines (musique classique, jazz, rock, world music, musique et danse traditionnelles, etc.).

Cette réussite en fait aujourd'hui un élément incontournable de la vie culturelle française, mais bien au-delà, un énorme événement culturel mondial, participant à l'image de la France et de la Francophonie dans le monde, mais aussi à la mixité des cultures et à la paix sociale.

Cette réussite doit aussi être un modèle pour un accès à la culture, libre, populaire, divers et qui permet à chacun de s'exprimer ou de se divertir. Toutes les cultures et tous les arts doivent avoir le droit de cité.

" Je ne veux pas que ma maison soit murée de toutes parts, ni mes fenêtres bouchées, mais qu'y circule librement la brise que m'apportent les cultures de tous les pays.

- Mahatma Gandhi

Jean-Yves Joineau, Evelyne Leuret, Danièle Huel,
Brigitte Ricci, Jean-Loup Rennesson

LISTE "REUSSIR NOTRE VILLE"

LES PIEDS EN EVENTAIL !

Le soleil brille et l'appel de la mer, de la montagne ou de la terrasse devient irrésistible. Pour avoir le plaisir de pouvoir retrouver votre univers intact en septembre voici quelques conseils et recommandations.

Sécurité de vos biens : prévention des cambriolages

Avant votre départ quelques démarches simples à effectuer :

- Prévenir les voisins ou le gardien de l'immeuble de votre départ
- Transférer les appels de votre ligne fixe vers votre mobile ou tout autre numéro où une personne pourra répondre
- Demander à un proche de faire des passages dans le logement pour y montrer de l'activité (ouverture des volets par exemple) et relever le courrier le cas échéant
- Ne pas laisser les clés dans la boîte aux lettres et surtout ne pas inscrire l'adresse sur le trousseau de clés.

Enfin, il est recommandé de ne pas diffuser publiquement les dates de vos vacances sur les réseaux sociaux pour éviter que cette information ne puisse être trouvée par des malfaiteurs.

La température grimpe : quelques précautions indispensables

Les variations brutales du thermomètre peuvent avoir de graves conséquences sur nos organismes soyons vigilants :

- boire fréquemment de l'eau, même sans soif et continuer à manger comme d'habitude, au besoin en fractionnant les repas, limiter la consommation d'alcool qui favorise la déshydratation et limiter la caféine
- fermer les volets et fenêtres aux heures chaudes, aérer matin et soir, éteindre les lumières électriques, sources de chaleur
- se rafraîchir souvent (douches, vaporisations, linge ou gant humide, vous pouvez également humidifier vos vêtements...)
- porter des vêtements amples et légers
- éviter de sortir aux heures les plus chaudes (11h-20h)
- aller se détendre dans des lieux rafraîchis, climatisés au moins 2 heures par jour (commerces, administrations...).

Si toutefois vous décidez d'aller vous baigner, privilégiez les piscines de la Métropole. ATTENTION la baignade est interdite dans les rivières et les canaux.

Voyages, randonnées, sports à risques... :

- Adopter les bons réflexes avant et pendant le voyage en consultant les informations sur le site du ministère des affaires européennes et étrangères à

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

- S'assurer des conditions météorologiques de la région prévue et signaler le tracé, la durée, à la gendarmerie ou au bureau des guides s'il s'agit d'une randonnée en montagne en particulier.

- En cas de sports à risques, toujours respecter les consignes de sécurité données par les professionnels
- Choisir de préférence une plage surveillée.

Si vous prenez des risques inconsidérés vous mettez en danger la vie de ceux qui tenteront de vous secourir !

Un très bel été à toutes et à tous quel que soit votre choix.

La liste "Réussir votre Ville"

Les 3 piliers du développement durable à Laneuveville

Lors de la dernière lettre du Maire de mai, nous avons convenu d'expliquer nos actions au quotidien en matière de développement durable et les défis de ces trois piliers du développement durable qui sont :

- * **PRESERVER L'ENVIRONNEMENT**
- * **FAVORISER LA COHESION SOCIALE**
- * **PROMOUVOIR UNE ECONOMIE RESPONSABLE**

Que peut-on faire ou que ne peut-on faire à LANEUVEVILLE LA MADELEINE ? Essayons d'y répondre avec beaucoup d'humilité et de sincérité dans les différentes thématiques relatives aux trois fameux piliers précités en sachant que pour notre quotidien la Métropole est fortement impliquée et que ses actions sont aussi nécessairement les nôtres.

1er défi : Préserver l'environnement

Les ressources naturelles ne sont pas infinies, chacun le sait. La faune, la flore, l'eau, l'air, les sols et le sous sol, indispensables à notre survie, sont en voie de dégradation parfois avancée dans certains pays du monde et en partie aussi chez nous. Ce n'est pas la première fois ici ou à la Métropole que je dis que nous sommes sans doute entrés dans la 6ème grande extinction de masse qu'ait connue notre planète depuis l'Ere Primaire. De nombreuses voix autorisées et plus compétentes que moi-même le disent également.

Ce constat nous invite à protéger ces grands équilibres écologiques pour préserver nos sociétés et la vie sur Terre. Parmi les principaux enjeux environnementaux, les thématiques suivantes ont été identifiées :

Economiser et préserver les ressources naturelles :

1) Utiliser de façon optimale et efficace les ressources naturelles,

L'objet est évidemment de diminuer et mieux encore d'éviter le "gaspil". De ce côté, les actions de mutualisation permettant d'ajuster au mieux prix et quantités sont une première réponse. L'usage de ressources épuisables au strict nécessaire constitue une autre piste et le sel de déneigement utilisé au grammage suffisant est un bon exemple à vocation locale. Autre exemple très parlant permettant la protection des sols à des fins agricoles, la reconquête des friches industrielles pour reconstruire la ville sur elle-même ressort d'une politique volontariste appliquée ici (anciens sites SNEV, garage Citroën, Sainte-Valdrée). Plusieurs dizaines d'hectares ont été sortis des zones constructibles dans notre PLU. La même politique est appliquée sur toute la Métropole.

2) Veiller à limiter le gaspillage (énergie, eau, matériaux, alimentation...),

Sur le sujet, et si des marges de progression existent toujours, nous menons une politique communale volontariste comme à la Métropole.

Sur l'énergie : La mutualisation avec la Métropole et bien d'autres organismes et collectivités génère des tarifs énergétiques intéressants pour les équipements publics. La généralisation des Leds en remplacement des anciennes ampoules d'éclairage public est source d'économies. Pour revenir aux actions communales, je vous renvoie à la lettre de mai et aux très bons résultats enregistrés grâce à des investissements pertinents ayant permis, je le rappelle, de diviser par deux nos consommations énergétiques.

Dans le domaine de l'eau : Les Grands Nancéiens comme les Laneuveillois et Phlinois sont de plus en plus vertueux. Les appareils électro ménagers sont de moins en moins consommateurs d'eau, les process industriels ont eux aussi évolué. Nous consommons aujourd'hui 6,5 millions de m³ d'eau potable de moins qu'en 1996 à périmètre intercommunal égal. C'est environ 1/3 de moins. Grâce à la filière de traitement de l'eau par ultrafiltration, ce sont 2 millions de m³ d'eau par an que nous évitons de prélever dans la Moselle. L'utilisation d'un puits pour l'arrosage des fleurs de la commune et l'installation de dispositifs automatiques régulés permettent de moins consommer d'eau potable du réseau.

Pour ce qui est des matériaux : Nous n'avons pas toujours le choix lors de nos achats mais là encore nous sommes vigilants. Le bois redevient un matériau beaucoup plus noble et dont le recyclage peut s'effectuer. Les palettes récupérées sont transformées par des ados et bénévoles de la MJC pour en faire du mobilier ou des jeux lors du festival CART'SON par exemple. Tout déchet valorisable (verre, papier, vêtements, aluminium, acier) est collecté par la Métropole et recyclé, permettant ainsi la protection des ressources minérales et végétales.

Quant à l'alimentation : Des actions de sensibilisation sur le gaspillage alimentaire, sur le bio, sur les circuits de proximités, sont faites dans nos écoles avec pesée des restes alimentaires par exemple, avec le fournisseur de repas pour les grammages et le reste. Ces actions sont démultipliées sur notre territoire métropolitain dans les collèges, les lycées et l'université.

3) Privilégier l'utilisation de ressources renouvelables (animales, végétales, minières, énergétiques, etc.) et de matériaux recyclables.

Pour ce qui est des matériaux recyclables, nous essayons évidemment de les privilégier mais nous ne sommes pas maîtres dans bien des domaines où nous devons subir sans pouvoir agir, sauf à se passer des choses. Tout ce qui touche à l'électronique d'aujourd'hui par exemple (ordinateurs, tablettes, portables..) consommateurs de terres rares et d'or nous rend dépendants. Plus que du recyclage, c'est vers une nouvelle vie des objets que l'on se penche. Ainsi en va-t-il de la récupération d'ordinateurs pour nos écoles auprès d'organismes ou d'administrations qui devancent bien souvent ce qu'on qualifie d'obsolescence programmée et qui, de fait sont peu vertueuses. Pour le reste, nous avons déjà cité divers exemples plus haut.

Protéger la biodiversité, c'est-à-dire maintenir la variété des espèces animales et végétales pour préserver les écosystèmes :

1) Epargner des espèces menacées ou en voie de disparition,

Pour répondre à la question, encore faut-il d'abord connaître les espèces en question et nous organisons au moins une fois par an une sortie découverte des oiseaux avec la LPO. Nous replantons des haies comme prévu dans notre Agenda 21 dénommé " APPEL ", nous travaillons avec l'association FLORAINE pour renouveler des sorties botaniques et nous voulons aider à la protection d'un biotope particulier lié aux rejets salins (salicorne et autres plantes halophiles). Les fauches différenciées participent à leur niveau à la protection d'insectes divers, de lézards et autres bestioles de petite taille qui disparaissent dans les zones tondues régulièrement. Nous nous inscrivons également pleinement dans le réseau métropolitain des trames vertes et bleues qui est fondamental pour ces problématiques.

2) Intégrer les variétés anciennes ou rares,

Sans quelles soient nécessairement rares, les variétés d'arbres fruitiers, notamment les pommiers, plantés au jardin pédagogique sont des espèces anciennes. Il en va de même dans le domaine de Montaigu où seront intégrées aussi des variétés florales de l'obteneur Victor LEMOINE. La Métropole agit à plus grande échelle tant au jardin botanique Jean-Marie PELT qu'au jardin d'altitude du Chitelet entre la Schlucht et le Hohneck. Notre industriel Novacarb fait paître une race de bovin rustique et ancienne sur ses terres pour éviter les friches, la Highland Cattle.

3) Eviter les produits OGM, favoriser les produits issus de l'agriculture biologique, biodynamique et raisonnée.

Les moyens de contrôle de ce type de produits à notre échelle de compétence sont évidemment ténus. Le prestataire des cantines est attentif à nos demandes en la matière et c'est inscrit dans le cahier des charges mais le 100 % produits de l'agriculture biologique, biodynamique et raisonnée n'est pas pour demain.

Eviter les émissions de CO2 pour lutter contre le changement climatique :

1) Optimiser les transports (personnes, prestations, biens matériels),

Les transports sont de compétence métropolitaine. Pour autant, nous nous engageons nous aussi dans la limitation des émissions de CO2 en rationalisant les déplacements des véhicules même s'il y a encore des marges de progression, en entretenant correctement le matériel émetteur de CO2 (contrôles techniques, maintenance des chaudières, tontes des espaces verts par exemple). L'acquisition d'un véhicule électrique cette année est un premier pas pour disposer à l'avenir de véhicules plus " propres " en émission de gaz à effet de serre.

Rendre les transports en commun plus attractifs permettra aussi au niveau de la Métropole, de limiter l'usage de la voiture en ville. Plus aucun bus ne roule au Diesel depuis longtemps et le futur Tram sur rail sera un plus indéniable puisque l'énergie sera l'électricité.

2) Choisir des prestations locales (services et biens),

A chaque fois que nous le pouvons, nous choisissons les commerçants et les artisans de proximité, à défaut qu'ils soient tous de Laneuveville. Les collectivités sont cependant liées par les rigueurs administratives des consultations et mises en concurrence obligatoires et variables selon les montants des appels d'offres. Un certain nombre de professionnels locaux ne répondent cependant pas aux appels d'offres car ils ne disposent pas toujours d'une structure compétente à leur portée et c'est dommage car nous sommes toujours fiers de mettre en avant les savoirs faire de nos artisans et commerçants.

3) Favoriser l'utilisation de produits et d'espèces végétales de saison.

Manger des fruits et légumes " de saison " est évidemment peu possible dans les cantines et ce serait du reste très compliqué également si nous avions notre propre cuisine. Sur le temps scolaire, c'est faisable en automne mais rapidement plus si on veut fournir des repas équilibrés et variés. Dans ce cas, on mange des haricots ou des tomates en hiver mais de provenance lointaine. Par contre, des productions locales congelées comme beaucoup font chez eux permettent la variété mais on ne respecte plus les saisons.

Gérer et valoriser les déchets :

1) Limiter la consommation aux quantités nécessaires,

2) Favoriser le tri, le recyclage et la valorisation des déchets,

3) Intégrer ces problématiques dans sa politique d'achat responsable : analyse du cycle de vie des produits, sélection de produits issus du recyclage...

Tous ces items ont été rassemblés pour une simple raison : la gestion et la valorisation des déchets est du ressort de la Métropole en premier lieu mais nous déclinons cette compétence au niveau communal. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés constitue une feuille de route qui se décline en de très nombreuses actions. Le but est d'éviter le gaspi quel qu'il soit, de rendre " machinal " le geste de tri et il y a de ce côté d'énormes marges de progression chez nos concitoyens, considérer le déchet comme une ressource nouvelle. Des exemples dans notre commune ont été fournis dans la Lettre du Maire de mai et nous vous y renvoyons. Le journal " l'Echo du Tri " édité régulièrement par la Métropole et mis gratuitement dans les boîtes aux lettres est une source d'informations très importante pour tous ces petits gestes à faire pour notre environnement mais aussi, pour notre porte monnaie.

2ème défi : Favoriser la cohésion sociale

C'est la capacité de notre société à assurer le bien-être de tous ses citoyens. Ce bien-être se traduit par la possibilité pour tout un chacun, d'accéder, quel que soit son niveau de vie, aux besoins essentiels : alimentation, logement, santé, accès égal au travail, sécurité, éducation, droits de l'homme, culture et patrimoine, etc. Parmi les principaux enjeux sociaux, les thématiques suivantes ont été identifiées :

Lutter contre l'exclusion et les discriminations, c'est-à-dire respecter et protéger les personnes les plus faibles (en situation de handicap, âgées, minoritaires...), donner l'accès aux droits sociaux pour tous :

1) Instaurer une politique sociale avancée : garantir de bonnes conditions de travail, favoriser la formation, intéresser les salariés...

Le statut de la fonction publique territoriale n'est évidemment pas le même que celui du secteur privé ou d'autres organismes publics et parapublics. Pour autant, une Commission Administrative Paritaire et un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail existent et réunissent salariés et élus au moins 2 fois par an. Le maximum est fait dans notre commune pour que les meilleures conditions de travail soient la règle car il y va notamment de la santé et de la sécurité des agents. Chaque agent qui veut se former le peut, c'est un droit mais un certain nombre d'agents ne l'utilisent pas et c'est dommage. L'intéressement au sens des entreprises n'existe pas mais la valorisation du travail pourra prendre une forme un peu comparable avec l'évolution à venir du régime indemnitaire pour lequel il reste encore quelques décrets ministériels en attente.

2) Mettre en place une politique d'aide à la réinsertion (professionnelle et/ou personnelle),

Cette mise en place est réelle à Laneuveville en partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. La difficulté est liée à l'aptitude réelle de l'agent à assurer une nouvelle fonction ou un nouveau métier dans les différents cadres d'emplois existants et notre petite structure communale ne permet pas toujours des reclassements et réinsertions optimums, suite à handicaps physiques par exemple. Aucun agent n'est laissé de côté et une ou des solutions sont toujours recherchées. On doit admettre que malheureusement il peut y avoir des échecs pour des raisons particulières qu'on ne peut développer ici.

3) Développer des projets ciblés pour limiter les disparités : égalité Homme - Femme, nivellement des salaires, accessibilité pour tous...

L'égalité homme-femme est réelle dans la fonction publique territoriale même si certains cadres d'emploi sont plutôt occupés par des femmes (majoritaires en nombre à Laneuveville) ou par des hommes. A niveau égal, les agents titulaires ont bien entendu les mêmes niveaux de rémunération de base et les mêmes possibilités d'avancement, lesquels sont normés.

Chaque année et, a priori jusqu'en 2021, nous investissons pour que l'accessibilité aux bâtiments et espaces publics soit réelle. De gros travaux ont été effectués (ascenseurs, rampes, portes, WC, revêtements, etc), et se poursuivront. La commune se situe au-delà des minimums légaux requis en matière d'emploi de travailleurs reconnus en situation de handicap.

Favoriser la solidarité :

1) Contribuer à la réduction des inégalités sociales par la collaboration avec des associations et/ou des projets locaux ou internationaux,

La commune est partenaire et active dans ce cadre en octroyant par exemple des subventions à des associations caritatives (Restos du cœur, GIHP, Téléthon, etc) et par un certain nombre d'actions et d'aides par le biais du CCAS. A l'international nous donnons là aussi des subventions annuelles à une association oeuvrant en Afrique mais de manière ponctuelle également. La Métropole est naturellement plus engagée tant sur le plan de l'habitat, que de la santé, de la cohésion sociale dans son ensemble. Elle agit aussi à l'international dans les domaines de l'Eau et de l'Assainissement grâce aux fonds autorisés par la loi OUDIN SANTINI.

2) Sélectionner des produits issus du commerce équitable (nord-sud et nord-nord), c'est-à-dire garantir un revenu minimal qui couvre les frais réels et le salaire de l'exploitant,

Nous n'avons pas l'occasion à notre échelle de répondre à ce souhait tout en comprenant la philosophie. La plupart du temps, il s'agit de produits " exotiques " présentant cependant un bilan carbone peu exemplaire. Assurer un revenu minimal à nos éleveurs et producteurs locaux est par contre une piste plus facilement atteignable à l'occasion des contrats que l'on peut signer avec des prestataires de cantines par exemple. Nous encourageons nos concitoyens à faire eux-mêmes une partie de leurs achats chez des producteurs de proximité, dans des AMAPS et autres.

3) Développer des relations avec des acteurs spécifiques (collectivités, associations, fournisseurs...), locaux ou internationaux, afin d'améliorer certaines particularités communes.

Nous développons des relations comme chacun sait avec les associations mais aussi avec des communes, notamment celles du secteur sud-est de l'agglomération afin de mutualiser des services ou des achats. Les dossiers techniques d'appels d'offres par exemple sont souvent effectués par l'une ou l'autre des communes au bénéfice de toutes les autres (fournitures de repas, matériels et fournitures scolaires par exemple). Nos relations avec les services départementaux nous permettent de renouveler régulièrement le parc des ordinateurs des écoles. La production florale est conjointe avec la ville de Jarville.

Contribuer au bien-être :

1) Développer le dialogue social, les remontées d'informations entre nos partenaires, nos fournisseurs, nos clients et nos salariés,

Sans un dialogue social, qu'il soit formalisé ou informel, il ne peut y avoir sensation de bien-être chez les agents municipaux et de rapports équilibrés avec nos partenaires et fournisseurs. Il en va de même pour les " clients ", mot employé dans cet item type mais qui ici, doit être transformé en " citoyen " et c'est alors pleinement le rôle du CCAS dans toutes ses missions et ses agents le remplissent parfaitement.

2) Tenir compte des spécificités de chacun, en tant qu'employé et/ou client (citoyen) : accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aménagement d'horaires pour les jeunes mères/pères, établissement d'une politique de mobilité...

La grande majorité des bâtiments et espaces publics sont accessibles à Laneuveville, cela a été évoqué plus haut dans ce dossier, des sommes significatives y sont consacrées chaque année et nous respecterons l'agenda d'accessibilité programmé qui a été adopté par la municipalité. Pour ce qui est des aménagements d'horaires à destination des jeunes mères, ceux-ci sont pratiqués dès lors que les jeunes mères allaitent leur enfant. Bien entendu, les congés parentaux étant un droit, ils sont accordés d'office. En ce qui concerne la politique de mobilité chez nos agents, la Mairie prend en charge 50% de l'abonnement dès lors que celui-ci concerne les transports en commun.

3) Proposer des actions ayant un impact positif sur les personnes concernées : détente, cohésion, contact avec la nature, échanges facilités...

A défaut de les avoir formalisées, ces actions développées au sein de grandes entreprises, ne sont pas réellement mises en place. Les pauses " cigarettes, vapotage ou café " sont tolérées dès lors qu'il n'y a pas abus. Les échanges entre agents se passent de façon naturelle sur leurs lieux de travail ou lors de leurs pauses.

Valoriser les territoires :

1) Favoriser les produits et savoir-faire locaux,

Cette thématique est naturellement recherchée et adaptée en fonction des produits et savoir-faire. Là encore, le sujet est réglementairement limité par les obligations réglementaires liées à la concurrence des marchés tant de fournitures que de prestations. Créer un verger pédagogique et des jardins familiaux peut entrer dans cette thématique, tout comme confier à nos agents, notamment des services techniques, un certain nombre de travaux en régie, notamment en travaux de moyenne importance dans les bâtiments communaux. Le travail avec des bénévoles pour les chars ou le rond-point de la rue Patton part du même principe car ils ont un savoir-faire éprouvé.

2) Préserver, partager et diffuser le patrimoine local : culturel et naturel, incluant les traditions, langues, mœurs et arts sous toutes leurs formes.

Sur ces plans, il faut le reconnaître, des marges sensibles de progression existent. Pour autant et à titre d'exemples, la Société d'Histoire de Laneuveville/La Madeleine fait un travail exceptionnel sur le passé de la ville dans toutes ses dimensions et publie un ouvrage quasiment tous les deux ans. La tradition de Saint-Nicolas est toujours présente comme dans toute la Lorraine, la découverte et la connaissance de la flore et de la faune locales font l'objet d'actions spécifiques appréciées des participants et devront être développées. Tous les ans à la pentecôte, les artistes locaux et extérieurs sont mis à l'honneur lors d'une belle et enviée exposition.

3ème défi : Promouvoir une économie responsable

En premier lieu et pour rappel ou information, la commune de Laneuveville en tant que telle n'a pas de compétence économique reconnue. L'Etat a transféré cette compétence aux régions et la région Grand-Est l'a déléguée en partie à la Métropole du Grand-Nancy pour ce qui concerne notre territoire.

La définition lue dans les textes sur les 3 piliers du Développement Durable de ce défi est la suivante : Il s'agit de concilier la viabilité d'un projet, d'une organisation (performance économique) avec des principes éthiques, tels que la protection de l'environnement et la préservation du lien social. Selon ce système, le prix des biens et services doit refléter le coût environnemental et social de l'ensemble de leur cycle de vie, c'est-à-dire de l'extraction des ressources à la valorisation, en tenant compte de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation.

Les enjeux d'une économie responsable sont nombreux, souvent liés à l'un des deux autres piliers du développement durable, l'environnement et le social, voir aux deux. Voici quelques pistes identifiées :

1) Développer des pratiques commerciales innovantes et éthiques pour mieux répartir les bénéfices et les richesses. Ex : le commerce équitable, le microcrédit, le micro-don,

La commune en tant que telle n'est pas concernée mais elle souligne néanmoins l'intérêt de ces pratiques permettant de meilleurs équilibres parfois vitaux pour les petits producteurs.

2) Répartir les richesses et les bénéfices de façon plus juste,

Même remarque que précédemment et bien entendu sur une telle question peu de personnes peuvent être contre mais encore faut-il au préalable définir avec précision ce qui " est juste " de ce qui " n'est pas juste " en terme de richesse et de répartition de bénéfices. Mais ce débat est autant philosophique que politique.

3) Intégrer le coût social et environnemental dans le prix des produits,

C'est également une volonté que l'on peut partager et les appels d'offres intègrent de plus en plus maintenant ces données. Le retour ou la création de consignes sur les emballages va dans ce sens. La taxation des produits importés en rapport avec le coût social réel serait une piste déjà avancée mais naturellement loin d'être mise en pratique, d'importants groupes internationaux ne s'embarrassant pas avec de telles considérations. La géopolitique n'est pas du ressort de la ville de Laneuveville.

4) Chercher à développer le tissu économique local.

Sur ce domaine, nous pouvons naturellement jouer un rôle et tant la commune que le CCAS le font à chaque occasion. Chaque année par exemple, c'est près de 100 000 euros d'aides et bons divers qui profitent au commerce local. Des fournitures et matériaux pour les services techniques sont achetés localement et sur le territoire de l'agglomération nancéienne. La zone artisanale du " Neuf Pont " et le soutien à la création d'emplois par bonification foncière sur cette zone partent du même principe. La volonté politique de création d'un pôle médical et l'accueil d'un supermarché sur Sainte-Valdrée entre naturellement aussi dans cette thématique.

Faire appel à des méthodes alternatives :

1) Economie circulaire : réduire, récupérer, recycler, réparer au lieu de produire

Il s'agit là de la déclinaison du Programme Local de Prévention des Déchets adopté par la Métropole du Grand-Nancy et décliné au niveau de la commune. Les exemples entrant dans cet item sont nombreux et je renvoie à la Lettre du Maire de Mai en page 15 où l'on parle de récupération de vélos, de tri des déchets, d'achat responsable, de Repair Café, etc...

2) Economie de la fonctionnalité : payer pour un service ou pour l'usage d'un bien au lieu du bien lui-même. Ex : auto-partage, habitat collectif, location de pneu aux kilomètres parcourus, vente de l'usage des photocopieurs et de leurs services...

A l'échelle de la commune de Laneuveville, les dispositifs ne sont pas en place mais certains pourraient être envisagés. L'auto-partage par exemple existe sur la ville de Nancy mais le covoiturage serait peut être plus simple à mettre en place dans notre ville. La vente de services et d'usage de photocopieurs n'a pas été mise en place car il y a très peu de demande. Les équipements en ordinateurs des foyers et la dématérialisation qui s'accroît dans tous les domaines fait que les besoins en photocopies sont moindres. Le dispositif serait toutefois simple à mettre en place par délibération du conseil.

3) Consommation collaborative ou économie du partage, dont le principe repose sur la mutualisation des ressources (compétences, temps, argent, biens) à travers de nouvelles formes d'échanges entre particuliers (partage, troc, échange, location) ainsi que les nouveaux styles de vie collaboratifs (crowdfunding, coworking, colunching ...).

Si aucun dispositif n'existe à Laneuveville parmi ceux cités, la Métropole du Grand-Nancy a mis en ligne un site intitulé " je donne je troque " qui prend ses marques car il est encore récent mais qui s'affirme au fil des semaines comme un outil intéressant pour les internautes.

Pour ce qui est du Crowdfunding, c'est-à-dire le financement participatif, le Coworking, c'est-à-dire l'espace de travail partagé et le Colunching, c'est-à-dire la rencontre autour d'une bonne table, notre ville ne dispose ni des compétences dévolues ni des sites permettant ces styles de vie collaboratifs réservés bien souvent à une certaine " classe " de la société. Certains de ces dispositifs, notamment le Coworking existent sur Nancy mais ne sont pas transposables dans nos communes.

Cette présentation d'actions menées par notre ville pour illustrer notre implication dans le développement durable et ses trois piliers a été sans doute fastidieuse à lire et je m'en excuse mais il pouvait difficilement en être autrement afin de coller au plus proche de la réalité sans être non plus complètement exhaustif.

Toutes ces actions n'ont pas été chiffrées et un seul chiffre a été avancé concernant les retombées du CCAS sur du commerce local. S'il fallait chiffrer toutes nos actions, il faudrait disposer d'une comptabilité analytique impossible à mettre en place aujourd'hui avec nos agents car c'est d'une grande complexité comptable. Ce que je peux affirmer c'est que chaque année les sommes concernées sont très importantes, ne serait-ce que par les salaires et charges de personnels, les investissements et le fonctionnement récurrent. C'est donc au final une part importante des budgets annuels successifs qui est consacrée au développement durable car il s'agit tout simplement du quotidien de nos concitoyens et de leur qualité de vie.

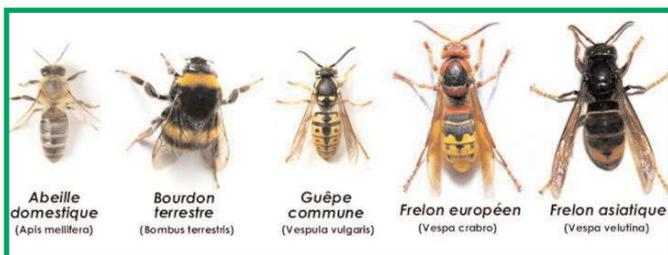
Le Maire

S. Bouly

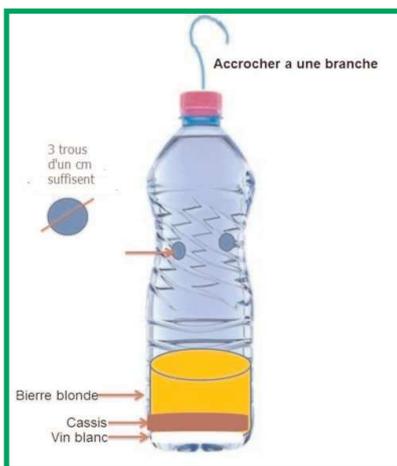
Prévention : Frelons asiatiques Soyez vigilants !

Le frelon asiatique est de retour avec l'arrivée des beaux jours. Ce redoutable prédateur, ennemi numéro un des apiculteurs, représente une menace importante non seulement pour les abeilles mais aussi pour tout notre écosystème. Alors voici quelques conseils pour le reconnaître et s'en débarrasser.

Le frelon asiatique est très facile à reconnaître car c'est la seule guêpe en Europe à posséder une couleur aussi foncée. *Vespa velutina* est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm.



Dans le jardin, il est conseillé de couvrir les eaux stagnantes et le compost pour réduire la présence des nuisibles. Aussi, on évite de laisser traîner trop longtemps les restes des repas sur la table de jardin. Au-delà de ces gestes simples, comment se débarrasser des frelons ?



Pour fabriquer un piège, il suffit de récupérer des bouteilles plastique d'eau minérale, de percer trois trous, puis de verser à l'intérieur 10 centimètres d'un mélange composé de 1/3 de bière brune, 1/3 de vin blanc (pour repousser les abeilles) et de 1/3 de sirop de cassis.

Il suffit de laisser en place ces pièges de la mi-février à fin avril. Vous pouvez bien sûr prolonger l'opération jusqu'à l'arrivée du froid...

Changez la mixture de temps en temps et surtout brûlez les occupants car ils ne sont pas toujours morts, sortis du piège, ils peuvent se réveiller et repartir.

La destruction des nids est indispensable à condition de faire appel à des professionnels. Il est fortement déconseillé de les détruire soi-même. Si vous attaquez un nid, les insectes seront stressés et par conséquent très agressifs. Un nid pouvant contenir plusieurs milliers d'individus le danger est réel.

Les abeilles

Les beaux jours arrivent et qui n'a jamais eu envie de pouvoir faire son propre miel en installant une ruche chez lui. C'est tout à fait possible à conditions de respecter les règles et conditions d'implantation suivantes :

Quelles sont les formalités administratives ?

Depuis le 1er janvier 2010 tout détenteur de ruches doit faire une déclaration en précisant le nombre de ruches et leurs emplacements précis entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Les objectifs de cette déclaration sont de mieux connaître le cheptel apicole français mais aussi d'assurer la gestion sanitaire des populations d'abeilles notamment en cas de menaces par des parasites.

Elle permet aussi de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan Apicole Européen. Vous obtiendrez un numéro d'apiculteur " NAPI ".

Le numéro " NAPI " doit être reproduit en caractères apparents et indélébiles sur les ruches ou sur un panneau placé à proximité du rucher.

Pour réaliser cette démarche, vous pouvez le faire en ligne à l'adresse suivante : <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>

Quelles sont les conditions d'implantation ?

La distance d'implantation d'un rucher d'une route ou des propriétés voisines est fixée par arrêté préfectoral en Meurthe et Moselle.

Il faut 12 m par rapport aux propriétés voisines et de la voie publique. Cette distance peut être ramenée à 6 m pour les latérales et les arrières des ruches et à 100m des habitations à caractères collectifs ou des établissements recevant du public (écoles, église, cimetière ...)

Il n'y a pas de prescriptions de distances en revanche si la ruche est isolée des propriétés voisines et des voies publiques par une palissade en planches jointes, un mur d'une hauteur de 2 m au-dessus du sol et s'étendre au moins 2 m de chaque côté de la ruche.

Repair'café



Vous avez un aspirateur à bout de souffle ? Une cafetière en carafe ? Un grille-pain grillé ? Venez avec votre appareil au Repair Café plutôt que de le jeter !

Les bénévoles prennent quelques vacances bien méritées cet été mais ils seront de retour dès le 05 septembre à partir de 19h00 salle Romer (à côté du bureau de police).

Le Repair café c'est tous les 1ers jeudis du mois de 19h à 21h30. Dates du deuxième semestre :

- Jeudi 05 septembre
- Jeudi 03 octobre
- Jeudi 07 novembre
- Jeudi 05 décembre.

INFORMATIONS

C'est l'été ! Attention

Au bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

- les jours ouvrables de 8h à 20h,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

A la gestion des déchets

La collecte des déchets ménagers a lieu les lundis et jeudis. Le ramassage des écosacs (cartons, plastiques) a lieu le mercredi. **En cas de jours fériés la collecte n'est pas reportée au lendemain.**

TOUT CONTREVENANT A CES REGLES EST PASSIBLE D'UNE AMENDE

Aux déchetteries du Grand Nancy

Dans le territoire du Grand Nancy, 9 déchetteries sont à votre disposition, dont une à Laneuveville-devant-Nancy rue Raoul Cézard.

Horaires :

Du lundi au vendredi de 13h30 à 19h30*

Samedi, dimanche et jours fériés de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30*

* Attention du 1er novembre au 1er mars : fermeture de ces déchetteries à 17h30 (horaires d'hiver)

Aux feux de jardin

Par arrêté préfectoral, tout brûlage de déchets de quelques sortes qu'ils soient, est totalement interdit dans les jardins de particuliers et ceci en toutes saisons.

Opération tranquillité vacances

Les vacanciers peuvent demander à la police nationale ou municipale et la gendarmerie de surveiller leur domicile en leur absence. Pour cela, ils doivent s'inscrire à l'opération tranquillité vacances organisée chaque année.

L'opération tranquillité vacances permet aux personnes qui partent en vacances de bénéficier d'une surveillance de leur domicile durant leur absence. Celle-ci est assurée par la police nationale, la police municipale (**tél 03 83 55 36 51**) ou la gendarmerie en fonction du lieu de résidence. Cette assistance des forces de l'ordre est entièrement gratuite. Elle peut être demandée pour toute absence prolongée et n'est plus limitée aux vacances d'été ou aux vacances scolaires.

Concrètement, policiers et gendarmes seront amenés à surveiller le domicile des vacanciers dans le cadre de leurs patrouilles quotidiennes. Si elles relèvent une entrée par effraction ou un cambriolage, les forces de l'ordre contactent alors l'occupant du logement pour lui signaler le problème au plus vite et lui permettre d'agir en conséquence : dépôt de plainte, signalement du sinistre à l'assureur, réparation des portes, serrures et/ou fenêtres, etc. Le cas échéant, les forces de l'ordre peuvent bien entendu interpellier un cambrioleur en flagrant délit d'effraction. Néanmoins, l'opération tranquillité vacances n'a pas vocation à assurer une surveillance constante du domicile des vacanciers.

Les démarches à réaliser pour s'inscrire à l'opération tranquillité vacances varient selon le lieu de résidence.

Formulaire d'inscription à l'opération tranquillité vacances

En dehors de Paris et de la Petite couronne, les vacanciers doivent remplir un formulaire papier pour bénéficier de la surveillance de leur domicile par les forces de l'ordre. Le service d'inscription en ligne ne leur est pas accessible.

Le document doit être téléchargé sur le portail service-public.fr. Une fois imprimé, il doit être complété avec les informations requises : identité, adresse, période d'absence, personne à prévenir en cas de problème et autres renseignements utiles. Les vacanciers doivent ensuite transmettre le formulaire complété et signé au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie la plus proche de leur domicile. Il doit être déposé au moins 48 heures avant le départ en vacances.

L'opération tranquillité vacances prend fin au retour des habitants à leur domicile. Il n'est pas possible d'y avoir recours pour le faire surveiller pendant les heures de travail par exemple. Si les vacanciers reviennent chez eux à la date indiquée lors de l'inscription, la surveillance prendra simplement fin comme prévu. En cas de retour anticipé, les habitants doivent le signaler à la police ou à la gendarmerie sans attendre.

Rendez-vous importants

13/07/2019
14/07/2019
07/09/2019
08/09/2019
08/09/2019
13 au 15/09/2019

Pique-nique de la République - Parc Fenal près des tennis
Concours de pêche - canal, jeux -parking de la salle des fêtes, concours de boules- Max Franck
O.M.S. et M.J.C. - Forum associations et portes ouvertes MJC - Cantine centre
O.M.S. - Lan'aventure - Locaux et parc M.J.C.
Vide grenier sur le site de Sainte-Valdrée
TRIATHLON - Triathlon - Locaux et parc M.J.C.

Permanence état civil

Il n'y aura pas de permanence Etat Civil en Mairie les lundis de 17h30 à 19h00

Du 1er Juillet au 31 Août inclus

Nouveau réseau Stan

Le nouveau réseau Stan va être mis en place à compter du 26 août 2019.

Kéolis a créé la chaîne You Tube "Réseau Stan" sur laquelle ils diffusent les vidéos de chaque commune avec l'information du nouveau réseau Stan.

Vous pouvez y accéder via le lien suivant : https://www.youtube.com/channel/UCdpuNpam_ABBc_wsEocjNBA.

Des documents sont en cours de production et une communication plus précise sera faite sur la Lettre du Maire du mois de septembre 2019.

Toiture halte-garderie



Fin des travaux pour la toiture de la halte-garderie

En 2018, la commune a fait procéder à des travaux de charpente / zinguerie pour la toiture de la halte-garderie, rue Robert Damery, qui présentait des problèmes de soutènement.

Avec l'aide de la CAF, à hauteur de 80%, pour un budget de plus de 62 600 HT €, les travaux nécessaires ont été réalisés tout en garantissant la continuité du service.

Les beaux jours arrivants, les enfants accueillis au sein de la structure pourront à nouveau profiter des extérieurs en toute sécurité !

E.S.L. Foot



“Le groupe de 15 joueurs U17, parmi lesquels dix 1ère année, a donné entière satisfaction à son coach tout au long de la saison, que ce soit sur le terrain ou en dehors. Premiers ex aequo du championnat en automne, les jeunes Laneuvevillois ont été promus en division 1 en district. Sur leur lancée, les joueurs d'Eric Bouko ont terminé 3ème de leur groupe après avoir “bataillé” jusqu'au bout pour la montée en ligue.

Un parcours honorable en coupe de district (élimination en quarts de finale) et une belle prestation au tournoi de Pâques, très relevé, de Cusset dans l'allier sont venus confirmer les bons résultats enregistrés en championnat.

Ils ont participé à un tournoi à Neuves-Maisons et se sont retrouvés avec leurs dirigeants autour d'un barbecue qui a conclu cette belle saison.

Mairie de Laneuveville-devant-Nancy représentée par son Maire : Serge Bouly

35, rue du Général Patton 54410 Laneuveville-devant-Nancy

Directeur de la publication : Serge Bouly

Responsable de la rédaction : Claudine Florentin

Imprimeur : La Nancéienne d'impression 24 rue du Haut-Bourgeois 54000 NANCY

Date de la parution : juillet 2019

SITE INTERNET : <http://www.ville-laneuveville-devant-nancy.fr>
PAGE FACEBOOK